

Le Plan de Gestion des Ressources et des Déchets - Bruxelles Capitale



Mars 2019

Liens entre notre projet et le plan de gestion des ressources et des déchets

Notre projet vise à permettre la collecte, le tri et le recyclage des petits déchets en aluminium en Belgique, et donc à Bruxelles. La réalisation de ce projet constituerait une mise en œuvre concrète des principes listés ci-dessous et présentés dans le Plan de gestion des ressources et des déchets de la Région Bruxelles Capitale.

En effet, le Plan met en lumière de nombreux principes et objectifs qu'il partage avec notre projet :

- ⇒ L'Europe agit : plaidoyer pour une politique ambitieuse des ressources et des déchets
- ⇒ Soutenir des entreprises promotrices d'une économie circulaire
- ⇒ Vers une vision intégrée du système bruxellois de collecte et recyclage des déchets ménagers

Vous retrouverez ci-dessous ces éléments du Plan qui sont également portés par notre projet :

1. L'Europe agit : plaidoyer pour une politique ambitieuse des ressources et des déchets

A. Promouvoir une gestion des déchets en adéquation avec l'échelle de Lansink

« Dans sa version classique, l'échelle de Lansink indique les modes de gestion qu'il faut prioritairement adopter par rapport à des ressources-déchets : la prévention puis le réemploi puis le recyclage puis la valorisation énergétique et en ultime recours, l'incinération sans valorisation ou la mise en décharge. » - p.6.

« L'Union Européenne (UE) mène depuis de nombreuses années **une politique environnementale ambitieuse** et concertée avec ses Etats membres. » – p.7.

« La politique des déchets s'oriente ensuite vers une **stimulation du recyclage** et du réemploi en lieu et place de l'incinération et de la mise en décharge. » - p.8.

« La Directive établit une hiérarchie des modes de gestion des déchets en **donnant la priorité** à la prévention, puis à la préparation en vue du réemploi, **au recyclage**, aux autres formes de valorisation et enfin à l'élimination.» - p.24.

NOTRE CONTRIBUTION

Tous ces extraits du Plan soulignent la vision de la Région visant à promouvoir, lorsque cela est possible, **le recyclage au lieu de l'incinération**.

Notre projet vise à **dévier un flux de déchet aujourd'hui incinéré** car collecté dans le sac « tout venant », **qui pourrait être collecté sélectivement dans le sac PMC** et être ainsi plus efficacement recyclé.

B. « Déchets et déchets d'emballages »

«Les objectifs pour les taux de recyclage pour les emballages (par poids) pour 2025/2030 sont : [...] Aluminium: 50%/60% » - p.10.

« Un des objectifs global de la Région Bruxelles-Capitale : « **Atteindre les objectifs européens** en matière de préparation au réemploi et de **recyclage pour les déchets ménagers** issus de l'activité normale des ménages » – p. 39.

NOTRE CONTRIBUTION

Nous notons que, malheureusement, **seuls les déchets d'emballages en plastique sont le sujet de mesures spécifiques dans le Plan**.

Selon nous, la gestion des déchets d'emballages en aluminium mérite également d'être traitée spécifiquement par le Plan. En effet, étant un matériau de **grande valeur économique et environnementale (recyclable à l'infini)**, l'amélioration de sa collecte et de son recyclage a également été mis en avant dans le train de mesures « Economie Circulaire » adopté au niveau européen en 2018:

« des objectifs distincts de recyclage des métaux ferreux et de l'aluminium devraient être fixés en vue d'obtenir des avantages économiques et environnementaux considérables, **étant donné que davantage d'aluminium serait recyclé, ce qui permettrait de réaliser d'importantes économies d'énergie et de dioxyde de carbone**. L'objectif existant de préparation en vue du réemploi et de recyclage des emballages métalliques devrait donc être scindé en objectifs distincts pour ces deux types de déchets.»

NOTRE CONTRIBUTION

Ce train de mesures prévoit plus particulièrement pour les emballages en aluminium :

⇒ **La création de deux objectifs distincts pour l'aluminium et les métaux ferreux**

Jusqu'à maintenant, les objectifs de recyclage étaient fixés pour les déchets d'emballages métalliques, sans distinction. A partir de maintenant, les Etats membres devront publier séparément leur taux de recyclage des déchets d'emballages en aluminium et leur taux de recyclage des déchets d'emballages en acier.

⇒ **Les objectifs de recyclage des emballages en aluminium**

Les nouveaux objectifs européens pour le recyclage des emballages en aluminium sont les suivants : 50% d'ici 2025 et 60% d'ici 2030.

Pour la Belgique, leader européen en termes de recyclage des emballages ménagers, il sera donc important de s'assurer que la Région encourage le secteur à mettre en place des systèmes innovants et efficaces pour garder cette place de chef de file et assurer un recyclage des emballages en aluminium aussi performant que la technique le permet.

2. Soutenir des entreprises promotrices d'une économie circulaire

“Les entreprises éco-conçoivent leurs produits et leurs services. Une conception qui utilise des techniques et des matériaux de qualité et qui développe la fonctionnalité et la partage permet de maximiser [...] le recyclage ou la valorisation en fin de vie, dans des filières performantes, le plus localement possible. Ces produits et services éco-conçus minimisent in fine la consommation de ressources naturelles, la production de déchets et les émissions polluantes lors de la production, de l'usage et de la fin de vie. » - p.31.

NOTRE CONTRIBUTION

Les membres d'AREME travaillent quotidiennement à réduire leur impact environnemental, et notamment celui de leurs emballages. Ces entreprises ont **choisi des emballages en aluminium fins afin de réduire leur utilisation de matière première** et parce que **l'aluminium est léger et recyclable à l'infini**.

Ce **choix raisonné** doit donc être encouragé en assurant aux entreprises choisissant un matériau de choix pour l'économie circulaire, qu'une fois **leurs emballages légers en aluminium mis sur le marché**, un **système efficace de collecte et de recyclage des déchets d'emballages en aluminium est disponible** et performant.

3. Améliorer le système de collecte sélective et de recyclage de la région

« Objectif opérationnel 1.4 : Développer de nouvelles filières de valorisation des ressources déchets » - p.49.

- « FIL3 : L'élargissement de la collecte bruxelloise des plastiques d'emballages. »
- « FIL 4 : L'extension de la collecte des plastiques hors emballages. »
- « FIL 5 : Identification stratégique de nouveaux flux. »

« Le citoyen ne jette aucun déchet dans son sac blanc s'il existe une filière de collecte sélective. »
- p. 75

« Programmer le cas échéant une extension du système de collecte » - p. 75

« Réaliser une augmentation significative des tonnages collectés sélectivement » - p. 75

« COL 2 : Pour une clarification des besoins d'infrastructure de (pré)-traitement des déchets à Bruxelles » - p.76.

NOTRE CONTRIBUTION

Le Plan vise clairement à améliorer le système de collecte sélective et de recyclage des déchets de la région grâce à **l'identification de potentiels nouveaux flux (emballages et hors emballages) pouvant être collectés** ainsi que les **infrastructures nécessaires** au traitement de ces flux.

Nous soutenons tout à fait cette démarche et tenons à souligner que notre projet y répond en proposant justement d'améliorer le système de collecte sélective et de recyclage des emballages légers en aluminium et les autres petits déchets assimilés comme tels par les citoyens.

Notre projet repose sur trois piliers : **améliorer la communication faite au citoyen** pour l'informer de la possibilité de trier sélectivement ces déchets, **adapter les installations techniques** permettant le tri de ce nouveau flux et envoyer les déchets collectés et triés dans la **filière de recyclage adéquate**.

Comment améliorer le Plan de gestion des ressources et des déchets

Une des mesures-clefs du Plan est :

« Diversifier et multiplier les systèmes de collectes assurés par les professionnels de la gestion des déchets afin d'éviter l'incinération des déchets et de favoriser le réemploi et le recyclage »

Notre projet vise à exécuter sur le terrain cet objectif en **diversifiant la collecte sélective du sac PMC** bleu, pas seulement à plus d'éléments en plastique, mais également **à plus de déchets en aluminium, pour en assurer le recyclage et afin d'éviter leur incinération.**

Il nous semble alors important de promouvoir, dans le Plan, l'amélioration de la collecte et du recyclage de l'aluminium du fait de la **valeur économique et environnementale de son recyclage** (matériau recyclable à l'infini sans perte de ses qualités physico-chimiques), en encourageant des projets comme le nôtre visant à **collecter sélectivement des déchets en aluminium afin qu'ils soient envoyés en filière de recyclage au lieu d'être incinérés.**

Il serait intéressant dans le cadre de la volonté de la Région d'améliorer la collecte et le recyclage de plus de types de déchets, d'**évaluer le possible élargissement de la collecte P+MC à plus d'emballages, en particulier métalliques,** et la possible **ouverture du système à certains déchets hors emballages** mais perçus comme tels par les citoyens. La collecte de certains déchets hors emballages, à travers ce système déjà en place et performant, permettrait de **rationaliser la collecte des déchets, de recycler plus et de faire des économies d'échelle.**